

Notification de locations d'aéronefs communautaires ou extracommunautaires pour des exploitations commerciales en ballon

N° R5-BOP-F2

1. L'Exploitant	
Nom officiel :	
Nom commercial <i>(si différent)</i> :	
Adresse :	
Adresse postale <i>(si différente)</i> :	
N° d'exploitant déclaré : <i>(si applicable)</i>	
Contact	
Nom Prénom :	
Téléphone / E-Mail :	

2. Les Ballons loués				
Type :				
Numéro de série :				
Immatriculation :				
Propriétaire (nom et adresse) :				
Organisme de gestion du maintien de navigabilité : (nom, adresse et agrément)				
Organisme de maintenance : (nom, adresse et agrément)				
Assurance : (nom Cie, référence contrat)				
Durée de la location :				

3. Signature de l'Exploitant (Operator's signature)	
A : <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	Le : <i>(JJ/MM/AAAA)</i>
Nom et signature du dirigeant responsable : <i>Name and signature of the accountable manager</i>	

Notice d'utilisation / *Justificatifs à fournir*

Le dossier de notification doit être envoyé par l'exploitant ballon déclaré à la DSAC.

EXPLOITANT BALLON :

L'exploitant ballon déclaré auprès de la DSAC et qui a la responsabilité de l'exploitation du (des) ballon(s) qu'il a loué(s)/affrété(s).

CONTACT : le nom de la personne à contacter chez l'exploitant ballon doit être indiqué ici.

- *une copie du contrat de location ou la description des dispositions de ce contrat, hors arrangements financiers*
- *une déclaration signée par le locataire que les parties prenantes à l'accord de location comprennent pleinement leurs responsabilités respectives au regard de la réglementation applicable*
- *une copie de l'attestation d'assurance couvrant chaque ballon loué, l'exploitation spécialisée envisagée et le territoire où se déroulera l'exploitation*

BALLONS

Maintien de navigabilité : organisme (nom et agrément) qui assure le maintien de navigabilité du (des) ballon(s) et date de validité du CEN

Assurance : nom de l'assureur et date de fin de validité

- *Copie du certificat de navigabilité pour chaque ballon*
- *Copie du certificat d'examen de navigabilité en cours de validité pour chaque ballon*

EXPLOITANT NON COMMUNAUTAIRE (en cas d'affrètement)

- *autorisation d'exploitation commerciale valide (ou accusé-réception de déclaration ou autre) de l'exploitant non communautaire, délivrée par son autorité et couvrant le ballon loué et le type d'exploitation envisagée*